

## AVENANT AUX STATUTS FEDERAUX

*Au lendemain des élections professionnelles de 2014, le ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avait dans un communiqué signalé que sur les dix-sept organisations qui avaient présenté des listes au CTM deux seulement, qui étaient nommément citées, ne relevaient pas d'une fédération. Le SNCA e.i.L. Convergence n'était pas mentionné ...*

*Immédiatement, le SNCA e.i.L. Convergence dans un communiqué avait souligné et salué la reconnaissance ministérielle de la dimension fédérale de l'appellation e.i.L.*

*Mêmes si les résultats électoraux de décembre 2014 ne prenaient effet que pour l'année scolaire 2015-2016, il a paru judicieux aux deux syndicats e.i.L. d'acter le plus vite possible la dimension et la reconnaissance fédérales qui de droit et de fait leur étaient dévolues. C'est pourquoi l'avenant qui suit a été souscrit dès février 2015.*

*Alors que se confirme la qualité fédérale du travail qui se poursuit entre les deux syndicats e.i.L., il paraît opportun de publier cet avenant plus d'un an après sa signature.*

Mandatés par leurs bureaux respectifs, les secrétaires généraux des syndicats SNCA e.i.L. Convergence et SNEPAG e.i.L. souscrivent un avenant aux statuts des Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaire adoptés au congrès de Paris en juin 2009.

Ils s'engagent par cet avenant :

1/ à respecter l'esprit initial du Congrès fédéral constitutif de Lamoura de 2003,

2/ à provisoirement remplacer les mots « Fédérés Unitaires » par « Convergence »

3/ à réunir un Congrès Fédéral avant la fin de l'année 2016.

4/ en attendant, les deux secrétaires généraux signataires assurent conjointement le secrétariat général des Syndicats e.i.L. Convergence.

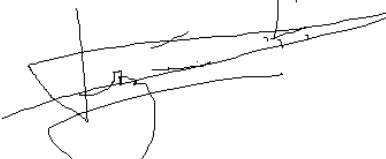
Fait à Marles les mines, le mercredi 18 février 2015

Pour le SNCA e.i.L. Convergence,



Françoise ROCHE

Pour le SNEPAG e.i.L.,



Patrick KRZEMINSKI

